CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E28945** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2027**

ÉDITÉ LE 29/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1988

Raison sociale : ISOLATION DOMMARTINOISE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 25/09/2023

Capital : 300 000

30 CHEMIN DU PONTET
LIEUDIT LE PONTET
69380 CIVRIEUX-D'AZERGUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 347 730 871 00048

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 80 01545-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AM 672 682

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AM 672 682

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/09/2026

Téléphone : 04 78 43 51 95 **Fax :**

Portable : 06 18 72 61 56

Responsabilité légale :
GENARD YANNICK GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@isoldom.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 406 365 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	25	03/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/10/2026 15:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.